

la lettre d'information de Solidaires-Justice

septembre 2015

Justice

• **Le « management » dans l'administration pénitentiaire ?**

En fait de management, l'administration pénitentiaire ne connaît que mépris des missions et intimidation des agents ; lire le [communiqué de Solidaires-Justice](#) du 8 septembre 2015.

• **Travail au noir : le ministère du non-droit !**

Un rapport - pas si récent que ça (été 2014) - remis à la Garde des Sceaux pointe le scandale des collaborateurs occasionnels du service public au ministère de la justice : ils sont plus de 40 000 (notamment dans les juridictions, mais pas seulement), travailleurs précaires ET illégaux ! (lire [ici](#))

Cet état de fait est pourtant récurrent et connu de longue date (bien avant ce pseudo rapport commandité en 2012), mais l'État ne fait rien et le ministère de la « justice » donne le plus mauvais exemple. Mais, nous rassure-t-on place Vendôme : « [un décret est en cours de rédaction](#) » ... à la bonne heure !

• **Le travail en prison : une zone de non-droit !**

Décidément, on a du mal avec le respect des droits des travailleurs, privés ou publics, au ministère du « droit » ...

Véritable zone de non-droit social et laboratoire de l'ultra-libéralisme triomphant, la prison peut être un petit paradis pour esclavagistes modernes !

Lire [ici](#) l'article de Bastamag sur ce véritable détournement de droit : le travail en prison devrait être généralisé et n'avoir pour seul finalité que de favoriser la réinsertion des détenus, et non pas servir d'échappatoire au code du travail pour entrepreneur en mal de main d'oeuvre sous payée et corvéable à merci !

Afin que cette situation prenne fin, plus de 350 universitaires, juristes et sociologues, militent pour l'application du droit du travail en prison : [lire la tribune](#).

Dans le même sens, l'association A3D (Avocats pour la défense des droits des détenus) dont le but est de "*promouvoir et de soutenir par tous moyens, notamment juridiques, l'action et la défense des personnes placées sous écrou en vue de la reconnaissance et du respect effectif de leurs droits, ainsi que de réfléchir et de proposer toute action tendant à l'amélioration des conditions de détention*", a publié, elle aussi une tribune pour la reconnaissance des droits des travailleurs détenus : [ici](#).

• Votation dans la fonction publique

L'Union SOLIDAIRES Fonction-Publique, dont fait partie SOLIDAIRES-Justice, ainsi que la CGT Fonction Publique, la FSU et la FA-FP ont décidé d'organiser, ensemble, une grande consultation des agents de la fonction publique.

Cette votation porte sur les questions de salaires, d'emploi, de situation des agents non titulaires et de l'appréciation des réformes en cours. Elle a un double objectif :

- faire pression sur les décisions gouvernementales ;
- rassembler et mobiliser autour de ces questions.

Cette votation se déroule du 21 septembre au 3 octobre 2015 (Voir l'affiche de la consultation).

Vous pouvez tous, agent publique, titulaire, stagiaire ou contractuel-le, participer à cette votation ; soit directement sur votre lieu de travail si un dispositif de vote à l'urne est mis en place, soit en faisant parvenir le bulletin (ici) à un militant d'une des 4 OS organisatrice de votre choix.

Exprimez-vous !

Le résultat de cette votation sera diffusé, et remis à la ministre de la fonction publique, lors de la journée d'action interprofessionnelle et intersyndicale du 8 octobre prochain (pour en savoir plus sur cette journée lire ici).

• Projet d'accord sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations »

Suite à la suspension des négociations début juin dernier (lire ici), la ministre de la fonction publique est revenue vers les organisations syndicales représentatives des 3 fonctions publiques avec un nouveau projet d'accord, modifié à la marge, qu'elle soumet, en bloc (comprendre « tout ou rien »), désormais à leur signature.

L'union Solidaires a consulté tout l'été les syndicats qui la compose et eux mêmes se sont tournés vers leurs adhérents, afin que la position qui sera arrêtée dans les prochains jours (pour ou contre la signature de cet accord) soit la plus démocratique et partagée possible.

Nous le disons tout net, pour nous, à Solidaires-Justice, le compte n'y est pas !

Cet accord est un enfumage qui ne vise qu'à permettre, dans le cadre des réformes en cours – notamment territoriales - une plus grande mobilité contrainte des agents publics et qui facilitera à terme l'externalisation d'un nombre toujours plus important de missions.

Quant aux contre-parties financières, elles sont ridicules : une poignée d'euros sur 5 ans accompagnée d'un ralentissement des carrières, de risque de perte d'ancienneté pour les catégories C et B et, surtout, aucune remise en question du gel de la valeur du point d'indice, pourtant figé depuis plus de 5 ans maintenant !

La réponse des organisations syndicales doit parvenir à la ministre au plus tard le 30 septembre ; nous vous tiendrons informés des suites données à ce projet et des conséquences pour les agents.

• **Discrimination : la SNCF condamnée !**

Travailleurs de nationalité étrangère, embauchés par la SNCF dans les années 70, ils n'ont pas eu les mêmes droits que leurs collègues embauchés au statut.

Aujourd'hui, la justice leur donne raison et condamne la SNCF !

Une bonne nouvelle qui pourraient inspirer et donner de l'espoir aux 40 000 travailleurs irréguliers du ministère de la justice !

Lire le [communiqué de SUD Rail](#).

• **Rentrée sociale : mobilisons nous le 8 octobre !**

L'union syndicale Solidaires, la CGT, la FSU, l'UNEF et l'UNL, appellent à une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre 2015.

Lire l'appel intersyndical [ici](#).

Cette journée d'action se veut avant tout un point de départ dans les luttes contre les attaques sociales dont les salariés, fonctionnaires, retraités et chômeurs sont victimes de la part du gouvernement et du patronat.

Pour illustrer ce propos et la nécessité de réagir, voir la vidéo de l'union Solidaires sur les conséquences des lois anti-sociales « Macron » (sur la dérégulation du droit du travail) et « Rebsamen » (sur la remise en cause des instances de défense et de représentation des salariés) : [la rentrée des luttes](#).

Le but poursuivi par la droite complexée (de moins en moins cela dit) au pouvoir est de, toujours et systématiquement, désigner le droit du travail – censé protéger le salarié – comme LE frein à l'embauche !

A ce sujet lire aussi [le revendicatif de l'Union Solidaires](#) pour cette journée du 8 octobre.

• **« Ils n'hésitent pas, nous non plus ! »**

Déclaration du bureau national de l'Union syndicale Solidaires :

L'été n'aura rien changé à la situation que nous vivons, dans un contexte économique et social toujours aussi désastreux. Les dernières lois votées sont au service du patronat, elles vont à l'encontre du partage du travail et des richesses. Elles alimentent la désespérance sociale dont se nourrit l'extrême droite et ses fausses solutions. Idem sur la question du traitement des réfugié-es, fuyant la guerre, les dictatures, à laquelle les gouvernements européens opposent la répression au mépris du droit d'asile (...).

Lire la suite [ici](#).

Santé et conditions de travail

• **La sécu a 70 ans ! Elle résiste bien, luttons pour l'améliorer !**

A lire dans les 4 pages édité par l'Union Solidaires qui revient sur différents éléments :

1 Pourquoi la sécurité sociale a été créée ?

2 Comment s'est construite la sécurité sociale ?

3 Que représentent les cotisations ?

4 Quelles ont été les évolutions ?

5 Le « trou de la sécu », un constat ou une volonté ?

6 Y a-t'il un meilleur système ailleurs ?

7 Qu'est-ce que nous voulons ?

8 Quel financement ?

9 Pourquoi nos revendications sont réalisables et nécessaires ?

10 Qui doit décider ?

[Lire le 4 pages.](#)

• La précarité en question

Le capitalisme précarise les salarié-e-s, dans le public comme dans le privé.

Pour en connaître les causes et les conséquences, mais aussi pour savoir en quoi nous sommes TOUS concernés par la précarisation du travail, lire le 4 pages de l'union Solidaires : « [Être précaire, c'est quoi ?](#) »

Luttes

• Climat

La mobilisation dans le cadre de la COP 21* est un des enjeux importants de cette rentrée 2015 pour l'union syndicale Solidaires.

Voir la vidéo : [Justice Sociale, Justice Climatique !](#)

* *Rappel* : la COP 21 qu'est-ce que c'est ?

→ la conférence officielle : <http://www.cop21.gouv.fr>

→ la coalition non gouvernementale et citoyenne : <http://coalitionclimat21.org>

• Liberté de circulation, liberté d'installation

Lire le communiqué du collectif « *avec la révolution syrienne* » dont l'Union syndicale Solidaires est membre : « [No one is illegal !](#) »



Syndicat National Solidaires-Justice
79, avenue Monclar – 84000 Avignon

mail : synd@solidaires-justice.fr
tel : 06.52.79.57.94 / 04.32.70.20.37

www.solidaires-justice.fr
<https://www.facebook.com/solidaires.justice>

